

Annonce

TOURNOI INTER-REGIONAL 2018/2019

TROPHÉE DE LA CONFLUENCE

Une compétition du Tournoi Inter-Régional de Danse sur Glace

ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace

Zone SUD EST

LYON SPORT DE GLACE

Les 30 et 31 Mars 2019

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Pour plus de détails, consulter cette annonce ou les règles et communications CSNDG pertinentes.

NOM DE LA COMPETITION DU TOURNOI INTER-REGIONAL

Trophée de la Confluence

LIEU

Patinoire **Charlemagne**

Patinoire couverte avec une piste de glace de **60** mètres x **30** mètres

100 Cours Charlemagne

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A adresser :

- par mèl à mdla.evnmt@gmail.com avec copie au responsable de zone inter-régionale

- par voie postale avec le règlement au club organisateur :

Club des sports de Glace de Lyon

100 cours Charlemagne

69002 Lyon

A effectuer avant le **28 Février 2019**

Chèque à l'ordre de l'Organisateur : **Club des Sports de Glace de Lyon**

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

A envoyer par mail au responsable des officiels de compétition de votre zone à partir du **10/03/19**

jusqu'au 17/03/19 au plus tard :

Zone Sud-Est : Delphine HAROLD

Mail : rzoc-sud-est@csndg.org

FORMULAIRE DE MUSIQUES

A envoyer par mail avant le **17/03/19** – info@csgl.fr

RESPONSABLE DE ZONE INTER-REGIONALE

Pascal GIRARDOT

Tél. : **06.66.54.08.46**

Mail : rzir-sud-est@csndg.org

ORGANISATEUR

Responsable accueil des officiels

Sylviane Pontille

Tél. : 06 81 36 86 45

Mail : sylvianepontille@orange.fr

HÔTEL OFFICIEL

Ibis Style

26 quai Perrache

Tél : **04 78 37 16 64**

Mail : h9659@accor.com

Responsable accueil patineurs et dirigeants

Christiane Procnard

Tél. : **06 60 21 59 59**

Mail : christiane-procnard@bbox.fr

OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE

Place Bellecour 69002 Lyon

04 72 77 69 69

www.lyon-france.com

2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une Compétition du Tournoi Inter-régional, organisée selon le Règlement ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans les Clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace appartenant à la zone Inter-régionale.

Elle peut également être ouverte aux clubs d'une autre zone régionale lorsque cette dernière n'est pas en mesure d'organiser 2 journées de Tournoi inter-régional durant la saison.

3. CONTENU DES EPREUVES

Voir le Règlement intérieur ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- 40 euros par Solo,
- 50 euros par Couple,

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un patineur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

5. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

6. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Conformément au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication 261 les musiques devront être fournies sous format :

- MP3 à envoyer entre le 10/03/2019 et le 24/03/2019 à mdla.evnmt@gmail.com

Se référer à la com 261 pour la qualité d'enregistrement et la nomenclature des morceaux.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes ou si les CD audio ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée dans les délais indiqués au paragraphe 1 au référent de zone désigné comme officiel de compétition (voir adresse mail et délai d'envoi au § 1).

Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque Compétiteur sur le modèle disponible sur www.csndg.org (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés dans la Règle en vigueur (terminologie ISU pour la Danse Libre Couple Novice et Minime / terminologie CSNDG pour la Danse Libre Couple Benjamin et Préparatoire, la Danse Libre Solo et la Danse d'Interprétation Solo).

Le Formulaire de Musiques (à télécharger sur le site de la CSNDG) devra être envoyé par mail **au Club Organisateur** (voir adresse mail et délai d'envoi au paragraphe 1).

7. ACCREDITATION

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse

L'accréditation pour les Compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur Club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des:

- CD de musiques ou 2 CD format audio de secours pour chaque club (1 pour danses imposées et 1 pour les danses libres et danses d'interprétations) si le format MP3 est demandé ,
- Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Responsable de zone inter-régional

8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par la Règle en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur www.csndg.org une semaine avant la date de la Compétition.

9. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles csndg correspondante) sera utilisé.

Le résultat par Club sera déterminé selon la Règle en vigueur. Les points marqués par un Couple licencié dans un ou deux Clubs différents du Club ayant procédé à son inscription seront attribués au Club d'entraînement du Couple.

10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

11. PROTOCOLES

Selon la Règle en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront transmis et consultables sur www.csndg.org.

12. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Responsable de la Zone Interrégional** ou **l'Organisateur** (voir coordonnées au paragraphe 1).

13. HORAIRES PREVISIONNELS

Sauf décision du responsable de zone inter-régionale, les horaires maximums de la Compétition iront pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition seront transmis pour publication sur www.csndg.org deux semaines avant le début de la Compétition.